

Seuils de faible revenu (SFR) en vigueur pour la période estivale 2018

Voici comment utiliser ce tableau :

Sous la rubrique **Taille du ménage**, trouver la rangée correspondant au nombre de personnes que compte la famille.

Si le revenu brut (avant impôts) de la famille est inférieur ou égal au montant qui figure dans la case correspondante sous la rubrique **SFR (avant impôts)**, celle-ci est considérée comme une famille à faible revenu et doit obtenir une réduction d'au moins 15% sur le prix de son séjour.

Taille du ménage	SFR (avant impôts)
1 personne	Jusqu'à 24 400\$
2 personnes	de 24 001 \$ à 30 378 \$
3 personnes	de 30 379 \$ à 37 345 \$
4 personnes	de 37 346 \$ à 45 343 \$
5 personnes	de 45 344 \$ à 51 427 \$
6 personnes	de 51 428 \$ à 57 999 \$
7 personnes et plus	de 58 000 \$ à 64 574 \$

Source : Annexe B du **Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)** 2017-2020 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.